

## **AVIS PUBLIC**

## **ORDONNANCES**

**AVIS** est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2023, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA23 001 à OCA23 005 – Résolution CA23 09 0030 / Dossier 1233060001 Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8);
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521)
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal, le 20 février 2023

Le secrétaire d'arrondissement, Chantal Châteauvert